

RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE

SÉANCE DU MARDI 3 novembre 2020

Le Conseil d'École de Québriac s'est réuni le mardi 3 novembre 2020 à 18h00, sous la présidence de Mme Lesueur, directrice de l'école.

Étaient invités:

- **Le représentant de la commune et deux conseillères municipales :**

❖ Mme Gamblin, Maire et Mme Lebreton : conseillère municipale

- **L'IEN :**

❖ Mme Van Belleghem

- **Le DDEN :**

❖ Mme Duc-Maugé

- **Les représentants élus des parents d'élèves :**

❖ Mmes Blatier, Boussard, Lucas, Cordier, Eloy, Yvon, Michel

- **Les enseignants :**

❖ Mmes Hervault, Allain, L'Hostis, Hemme, Le Duigou, Lesueur (directrice); Mrs Smith, Pelé.

Excusés : Mmes Van Belleghem, Le Duigou, Michel, Mr Pelé.

Secrétaires de séance : Mmes Lesueur, Cordier

L'ordre du jour est abordé comme il suit :

- 1. Règlement du conseil d'école et élections des parents d'élèves : bilan et présentation des parents élus**
- 2. Année scolaire 2020/2021 : équipe enseignante, effectifs et répartitions, organisation au sein de l'école**
- 3. Vote du règlement intérieur**
- 4. Règles de sécurité : Exercices incendie- intrusion/attentat**
- 5. Présentation des projets pédagogiques et sorties prévues**
- 6. Informations diverses et nouveautés de cette année scolaire**

Point n° 1 :

Rappel : Quelques points de règlement sur l'organisation du conseil d'école

Le conseil d'école est une instance de dialogue au sein de la communauté éducative.

- Il vote et établit le règlement intérieur de l'école.
- Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, en particulier les heures d'entrée et de sortie des classes.
- Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Il s'occupe des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux (mais ne donne pas son avis sur les choix pédagogiques de chaque enseignant),

- Sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, des conditions d'intégration des élèves handicapés,
- Sur les activités périscolaires qui ont un impact sur le domaine scolaire (étude...). La commission périscolaire peut répondre aux demandes qui ne concernent que le périscolaire.

Les parents élus sont les représentants de parents : ils devront recevoir les questions portant sur ces sujets et me les communiquer au plus tard 10 jours avant chaque conseil d'école. Je transmets aussitôt les questions destinées à la mairie. J'invite tous les parents à lire les comptes rendus du conseil d'école sur le panneau d'affichage ainsi que sur le site de la mairie et à adresser leurs questions tout au long de l'année à leurs représentants.

Les questions portant sur les choix pédagogiques des enseignants ne seront pas traitées. Les questions peuvent être remontées tout au long de l'année. Elles permettent d'affiner l'ordre du jour des prochains conseils.

Compte rendu des élections des parents d'élèves

Cette année, 7 parents se sont présentés et ont été élus comme il suit :

Electeurs inscrits	Nombre de votants	Bulletins nuls ou blancs	Suffrages exprimés
208	86	1	85

Soit un taux de participation de 41,35% contre 41,18% l'année dernière et 33,91% l'année d'avant. Nous constatons que la mobilisation est relativement faible. Peu d'évolution malgré le mot proposé par les parents délégués en présentant leur rôle et l'intérêt de voter. La mobilisation est plus grande quand il y a plusieurs listes.

La liste élue est composée de 6 parents titulaires et une suppléante.

- ❖ Titulaires : Mmes Blatier, Boussard, Lucas, Cordier, Eloy, Yvon
- ❖ Suppléante : Mme Michel

Le vote se fait uniquement par correspondance depuis cette année.

Point n°2 : Année scolaire 2020- 2021: Equipe enseignante, effectifs et répartitions, organisation

Rappel : La directrice est responsable de ce qui se passe sur le temps scolaire (de 8h35 à 12h15 et de 13h50 à 16h30). En dehors de ces heures, c'est Christelle Rouault qui est l'interlocutrice des familles (notamment sur toutes les questions relatives au temps périscolaire : étude, garderie, cantine). Mr Gendrot est responsable des agents. Mme Lebreton peut être également contactée car elle est responsable élue chargée aux affaires scolaires.

Les parents désirant annuler la cantine doivent appeler la mairie et non l'école. Le lien scolaire et périscolaire existe malgré tout puisque nous communiquons régulièrement.

Par ailleurs, Nous avons accueilli Mme Le Digou qui assure ma décharge le jeudi. Elle remplace également Mme L'Hostis le vendredi (jour de son temps partiel). Mr Pelé est brigade (remplaçant) rattaché à l'école.

Les effectifs : Nos critères de répartitions sont : l'équilibre garçons/ filles, les élèves à associer ou à dissocier, les dates de naissance. En cycle 2 (classes dans lesquelles se trouvent des GS, CP, CE1) le nombre d'élèves par classe ne doit normalement pas excéder 24 afin de favoriser les apprentissages fondamentaux (mathématiques et français).

Notons un déménagement dans la classe de MS/GS depuis la rentrée des vacances de la Toussaint et une arrivée en PS. En janvier, une fois tous les TPS-PS accueillis, les effectifs seront les suivants :

classes	enseignants	effectifs	répartitions
TPS/PS/MS	Mme Hervault C.	25	4 TPS/ 17 PS/ 4 MS
MS/GS	Mme Lesueur P.	21	11 MS/ 10 GS
GS/CP	Mme Allain G.	22	7 GS/ 15 CP
CE1/CE2	Mme L'Hostis M.	22	12 CE1/ 10 CE2
CE2/ CM1	Mr Smith M.	24	15 CE2/ 9 CM1
CM1/CM2	Mme Hemme A.	25	7 CM1/ 18 CM2

Total des élèves par niveau :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
4	17	15	17	15	12	25	16	18

Maternelle : 53 élèves (53 l'année dernière)

Elémentaire : 86 élèves (85 l'année dernière)

Soit un total de 139 élèves (1 de plus que l'année dernière) et 101 familles

Organisation de l'école

❖ ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

Les CP : avec Audrey Hemme (décloisonnement avec Géraldine Allain)
 Les mardis et vendredis de 11h45 à 12h15/ échanges de services anglais/vocabulaire
 Les CE1/CE2 : avec Manon Le Duigou
 Les CE2/ CM1 : avec Martin Smith
 Les CM1/ CM2 : avec Audrey Hemme

❖ AUTRES DÉCLOISONNEMENTS

Mme Hervault prend en charge mes 11 MS en plus des 4 MS de sa classe de 13h50 à 15h10. Je garde mes GS et accueille les 7 GS de la classe de Mme Allain. Mme Allain travaille avec ses CP pendant ce temps. En maternelle, les décloisonnements permettent d'organiser au quotidien des ateliers autour de 2 domaines : mobiliser le langage dans toutes ses dimensions (phonologie) et construire les premiers outils pour structurer sa pensée (numération et formes et grandeur). Ces temps d'apprentissage sont très bénéfiques pour les enfants.

❖ APC (Activités pédagogiques complémentaires)

Elles concernent tous les élèves et sont principalement axées sur la lecture. Une demande d'autorisation a été transmise en début d'année. Un mot est communiqué aux parents des élèves concernés et des explications sont données de vive voix pour permettre de clarifier le travail engagé.

Cécile Hervault: mardi et jeudi de 16h30 à 17h15

Géraldine Allain : lundi et mardi de 16h30 à 17h15

Magali L'Hostis : mardi et jeudi de 8h15 à 8h45 jusqu'aux vacances de la Toussaint puis 2 quarts d'heure de fluence sur le temps du midi afin de remplacer l'un de ces créneaux. Changement des horaires au retour des vacances de la Toussaint. Mardi et jeudi 12h15-12h30 et lundi 16h30-17h00.

Martin Smith : mardi et jeudi de 16h30 à 17h00

Audrey Hemme : lundi et mardi de 16h30 à 17h00

Les MS/GS de ma classe sont pris en charge par Mme Hervault essentiellement en graphisme, langage oral et écrit.

Les GS/CP : Le lundi et le mardi, en fonction des besoins (écriture, copie, lecture et si besoin numération / calcul)

Les CE1/CE2: Activités de lecture et d'écriture.

Les CE2-CM1 : Aide personnalisée en fonction des besoins en cours. Améliorer la fluidité de la lecture.

Les CM1-CM2 : S'entraîner à la lecture à voix haute et repérer ses progrès après entraînement. Consolider les apprentissages en cours et entretenir les acquis antérieurs.

❖ Temps périscolaire : sieste, étude, goûter, cantine

- Sieste des MS avec Sylvie Merleau pendant une demi-heure (3/4h avec le temps d'installation) avant le retour en classe.
- Goûter avec Sylvie Merleau et Sylvie Reihem pour les élèves de maternelle qui vont à la garderie de 16h30 à 17h00.

L'étude est proposée aux CP, CE1, CE2 des classes de Mmes Allain et L'Hostis, les lundis et jeudis de 17h00 à 17h30. Elle est encadrée par Christelle Rouault dans la salle située à côté de la garderie. L'étude est proposée également aux CE2, CM1 et CM2 des classes de Mme Hemme et de Mr Smith. Elle est encadrée par Laëtitia Adler dans la classe de Mr Smith le lundi et dans celle de Mme Hemme le jeudi (jours et horaires identiques).

- Cantine :

Répartition des 2 services de cantine proposée par la mairie :

- 1er service : TPS- PS - MS – GS- CP (12h15/13h)
- 2ème service : CP- CE1- CE2 et CM1-CM2 (13h/13h45)

❖ MÉDECIN SCOLAIRE

Les enfants nés entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017 vont avoir droit à un bilan de santé le mardi 1^{er} et jeudi 3 décembre. Les familles concernées vont recevoir un mot dans le cahier de liaison de la part du médecin PMI. Cela concerne les élèves de PS de début d'année de la classe de Mme Hervault et les MS de fin d'année.

Mme Raffray, remplaçante de Mme Duchemin, infirmière scolaire, prendra en charge les élèves du CP au CM2 pour lesquels l'équipe enseignante s'interroge. Elle verra également dans l'année tous les GS pour effectuer un bilan biométrique (vue-audition-hygiène). Mme Wagneur, psychologue scolaire, pourra en outre, éventuellement venir observer en classe et est amenée, avec accord parentale à passer un bilan avant une orientation vers des classes spécialisées (type ULIS, EGPA).

Point n° 3 : Vote du règlement intérieur (voir texte)

Les membres du conseil d'école appelés à voter sont les enseignants ainsi que les parents élus titulaires, soit 6 votants, correspondant au nombre de classes. Le DDEN, les représentants de la mairie ainsi que les parents suppléants ne peuvent pas participer au vote.

Points modifiés :

Point 1.1 « Mme Le Maire » et non « Mr »

Point 6 : « Il serait souhaitable, pour le bien-être de l'enfant fiévreux de le garder à la maison dans la mesure du possible. » Remplacé par : « Il est obligatoire de garder l'enfant fiévreux à la maison (au-delà de 38°). »

Vote du règlement modifié:

Nombres de votants : 11 Vote pour : 11 Vote contre : 0 Abstentions : 0

Point n°4 : Règles de sécurité :

- L'école se doit d'être fermée en permanence sur le temps scolaire. L'entrée s'effectue ainsi au 28 rue de la liberté. Si votre enfant doit s'absenter sur des temps scolaires (pour des rendez-vous médicaux ou autres), il faut sonner au petit portail pour que l'on vous ouvre à distance. De même, les élèves doivent tous être en classe à 8h45, heure du début des cours. Le grand portail est donc fermé à cette heure. En cas d'arrivée tardive, vous devez sonner au petit portail ou ressortir par cette même issue (au cas où vous seriez toujours à l'école).

➤ Un premier exercice incendie a été effectué dans l'école le jeudi 1^{er} octobre à 11h50. Les enseignants n'ont pas été prévenus et il n'y avait pas d'obstacles. Tout le monde est sorti dans les temps. (entre 40 sec pour les CP à 1min37 pour les TPS-PS). Une clé est dorénavant disponible entre les 2 classes de Mr Smith et Mme Hemme en cas de nécessité d'ouvrir le grand portail pour fuir les flammes du bâtiment.

- Un exercice « intrusion » a été réalisé le lundi 2 novembre à 11h30.

Le but de cet exercice est d'améliorer l'organisation en s'entraînant aux conduites adaptées.

Problèmes soulevés l'année dernière : 4 classes sur 6 étaient correctement fermées/ difficultés à fermer la porte de la classe des CE1.

Cette année : les 6 classes étaient confinées, non vues de l'extérieur avec portes fermées. Seule la porte principale entre les 2 classes de CM était ouverte. L'idéal serait de changer cette porte car elle est difficile à fermer. Un devis a été remis à la mairie.

Le mégaphone ne fonctionnant pas (piles qui se déchargent très vite), le signal est vocal.

Lors d'un prochain exercice, l'alerte pourra être donnée par un autre collègue sans en être averti. Il serait à mon sens intéressant de former le personnel périscolaire.

Point n°5 : Projets pédagogiques et sorties

Les GS/ CP et CE1 participent à « cinécole » au cinéma de Combourg. Ils ont vu « Le château des singes » le jeudi 15 octobre.

Ils se rendront deux autres fois au cinéma durant l'année.

Thème commun entre les classes : celui de la nature (reconduit)

Chez les TPS-PS-MS : Un projet autour du jardin et des petites bêtes sera mené.

Spectacle à l'école pour les maternelles : difficile à prévoir par rapport au contexte sanitaire actuel.

Les CP, CE1 et CE2 (?) se rendront normalement à la piscine les mardis et vendredis du 8 décembre au 29 janvier.

Les classes de GS/CP et CM1/ CM2 iront à la patinoire « Le Blizz » tous les jeudis matin du 11 mars au 15 avril

Les classes de MS-GS et CE1-CE2 bénéficieront de cours de chants encadrés par les enseignantes et une intervenante du SIM de Tinténiac les mardis à partir du 9 février. Les 4 MS de la classe de TPS-PS-MS participeront également.

Les élèves des classes de Mr Smith et Mme Hemme ne participeront à la cérémonie du 11 novembre cette année puisqu'elle est annulée.

Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 participent au Prix des Incorruptibles. Les enfants reçoivent des livres dans la classe et votent pour leur livre préféré. C'est un prix national.

Une sortie au mémorial de Caen est prévue pour la classe de CM1/CM2 de St Domineuc le 11 juin.

Projets avec le SMICTOM entamé en 2017 est poursuivi: la colonne de papiers, le zéro % gaspillage avec la cantine.

D'autres projets et sorties sont en cours. Nous vous en parlerons lors du prochain conseil d'école lorsqu'ils seront confirmés.

Financement des projets : APE sorties / mairie (transports). Nous disposons d'une enveloppe de 4000 euros de la part de l'APE (pour cette année scolaire) et de 4000 euros par la mairie pour les transports (par année civile). L'APE peut accorder une enveloppe supplémentaire de 1000€ si besoin.

Point n°6 : Informations diverses et nouveautés pour cette année scolaire

Informations :

- Vente de sapins de Noël (APE)/ Vente des chocolats (USEP)
Adresser des règlements séparés. Le but est de récolter des fonds pour financer les projets et sorties des élèves (APE)/ du matériel scolaire supplémentaire en fonction de nos projets de classe (USEP).
- Site « la malette des parents »

Pour accompagner les familles et les équipes éducatives, le ministère met à disposition un site internet dédié : lamalettledesparents.education.gouv.fr. Le site offre 2 espaces :

- Un espace d'information dédié aux familles qui fournit les repères essentiels pour bien suivre la scolarité des élèves et mieux appréhender leur rôle dans la réussite de leur enfant ;
- Un espace « professionnels de l'éducation » dans lequel les équipes éducatives peuvent également trouver des ressources.

Nouveautés :

- Nous avons appréhendé cette rentrée scolaire de manière différente par rapport aux autres années. Le port du masque et le respect des consignes sanitaires sont au cœur de nos préoccupations. Malgré tout, les horaires ont également changé afin de répondre au mieux

aux attentes des parents (qui attendaient leur enfant devant le portail) et éviter plusieurs difficultés rencontrées au sein de l'école (des APC décalés qui avaient lieu sur le temps de ménage d'où des nuisances sonores, plus d'enfants de maternelle à gérer en garderie en attendant la sortie des plus grands, des temps d'apprentissage qui étaient moins longs le matin pour les plus grands...). Sachez que ces horaires sont susceptibles de nouveau d'évoluer.

Suggestion pour l'entrée et la sortie des classes : utilisation de plusieurs entrées. Mme Gamblin précise que cela est impossible pour des raisons de sécurité.

Questions des parents :

Nous souhaitons tout d'abord vous faire part des retours très positifs que nous avons eu de parents quant à l'implication des enseignants dans le cadre de l'école à la maison pendant le confinement (valable aussi pour les représentantes des parents d'élèves). Nous souhaitons également féliciter la municipalité et les enseignants pour la façon dont la crise sanitaire a été et continue d'être gérée.

A l'avenir, et en cas de besoin, nous, les parents représentantes des parents d'élèves, vous informons que nous pouvons être sollicitées par les enseignants et/ou la municipalité. Nous estimons que cela peut faire partie de nos « missions ».

- Au vu de ce que l'on peut voir, le port du masque nous semble globalement respecté depuis la rentrée scolaire par l'ensemble des parties (parents, enseignants, personnel périscolaire).

Toutefois, ne serait-il pas intéressant d'élargir l'obligation du port du masque sur le parking de l'école, à l'instar des écoles des Côtes d'Armor (décision prise via arrêté préfectoral) ?

Le port du masque est bien respecté sur le parking de l'école.

- Les niveaux séparés dans l'élémentaire partagent-ils des moments en commun à certains moments de la journée/semaine (scolaires et/ou périscolaires) à l'instar des niveaux partagés de maternelle ?

Nous avons des consignes sanitaires très strictes de ne pas brasser les élèves (ou le moins possible).

Pour le périscolaire :

Garderie : Pour le périscolaire, nous avons la chance d'avoir 2 salles disponibles pour la garderie : on a donc, comme précédemment, une garderie maternelle et une garderie élémentaire.

Pause méridienne/ temps du midi :

- 1^{er} service de 12 h 15 à 13 h 00 :
 - o à la cantine : la classe de Mme Hervault (TPS-PS et MS), la classe de Mme Lesueur (MS-GS) et la classe de Mme Allain (GS-CP) : les élèves sont répartis par classe et par niveaux : 3 zones de repas.
 - o Dans la cour : la classe de Mme L'Hostis (CE1-CE2), la classe de Mr Smith (CE2 – CM1) et la classe de Mme Hemme (CM1-CM2) : les élèves sont répartis par classe sur 3 cours : 3 classes, réparties sur 3 cours avec un agent municipal sur chaque cour.

- 2^{ème} service de 13 h 00 à 13 h 50 :
 - o A la cantine : la classe de CE1-CE2, la classe de CE2 – CM1 et la classe de CM1-CM2 : les élèves sont répartis par classe dans 3 zones différentes avec 1 agent municipal par classe au service
 - o Les enfants de TPS-PS partent à la sieste (salle de sieste),

- Les enfants de MS font un temps calme : repos dans une autre salle,
- Les enfants de GS et CP sont dans la cour avec 2 agents

Par conséquent, sur le temps du midi, pas de brassage des classes à partir du CE1. Il y a un minimum de brassage chez les maternelles et les CP (comme en classe lors des décloisonnements MS-GS-CP)

- Avec le confinement, certains élèves n'ont pas pu bénéficier de visite médicale par l'infirmière. Ces visites seront-elles reprogrammées cette année ? En ce qui nous concerne, nous avons reçu un courrier de la PMI (CD35) indiquant que la visite ne serait pas reprogrammée, l'ensemble des parents a-t-il reçu cette information ?

Oui tous les parents l'ont reçue. Cette décision ne nous appartient pas. En revanche, la PMI accepte d'effectuer une visite pour les élèves les plus fragiles (sur demande de l'enseignante).

- L'an dernier, nous vous faisons part de retours positifs concernant l'achat de mobiliers adaptés. Pouvez-vous nous indiquer si de nouvelles acquisitions ont été réalisées depuis le dernier conseil d'école ? Une généralisation sur l'ensemble des classes a-t-elle été mise en place ? Les élèves en ayant bénéficié l'an dernier peuvent-ils toujours en bénéficier cette année ? Avez-vous remarqué des évolutions par rapport aux élèves bénéficiant de ces mobiliers ?

Le mobilier adapté est préconisé pour certains enfants en particulier et répond à des besoins spécifiques (sur demande de l'ergothérapeute ou du psychomotricien). Il ne doit pas être généralisé et cela n'aurait aucun intérêt. De plus c'est un mobilier en général coûteux et qui prend de la place (ex : ballons pour remplacer des chaises...). Nous n'avons pas remarqué d'évolutions significatives des élèves utilisant ce type de matériel.

- Serait-il envisageable de généraliser les serviettes en tissu pour l'ensemble des écoliers afin de limiter les déchets ? Ou *a minima*, serait-il possible de proposer aux parents de fournir une serviette en tissu qui leur serait rendue chaque week-end pour être lavée ?

Après échange avec Anne Claire à ce sujet, à ce jour, la mairie fournit des bavoirs en tissu à tous les élèves de maternelle. Ces bavoirs doivent être lavés tous les jours. Ce qui n'est pas très écologique et économique (eau, lessive, électricité...). A partir de l'élémentaire (CP), ce sont des serviettes en papier qui sont utilisées. Ces serviettes sont jetables et bio dégradables. De plus, pour une question d'hygiène, et surtout à l'heure actuelle, il est préférable de ne pas utiliser de serviettes en tissu (lavées une seule fois le week-end par les parents !).

- Serait-il possible de faire un point d'étape sur l'avancement des travaux du multi-accueil ? Il y a certainement eu des retards, du fait du confinement. Une date de fin de travaux est-elle fixée ? Si oui, les délais seront-ils tenus ?

En réunion de ce conseil d'école, il a été annoncé une probable livraison de chantier courant décembre 2020. Ce lundi 9 Novembre, en réunion de chantier, certaines contraintes nous obligent à revoir ce délai. Probablement courant Janvier, pour ce qui est notamment des aménagements extérieurs. L'intérieur des bâtiments devrait être finalisé pour la fin de l'année.

- Pouvez-vous nous indiquer si la commission périscolaire sera relancée cette année ? La réflexion sur le goûter pourrait-elle être poursuivie cette année ?

Depuis l'élection de la nouvelle équipe municipale, il faut savoir que la commission scolaire et périscolaire sous ma responsabilité (Angélique LEBRETON) s'est élargie aussi à la petite enfance. Cette commission s'est réunie une seule fois depuis les élections (le 30 juin 2020). Il s'agissait d'une réunion de lancement, à laquelle étaient présents les élus de la commission (Angélique LEBRETON, Aurore THOREUX, Anne-Laure BODIN et Yann LEVREL) ainsi que Madame le Maire. Il est prévu effectivement par la suite d'élargir cette commission à des personnes extérieures (parents d'école, délégués de parents, parents du multi-accueil...). La

commission, si elle le souhaite, pourra poursuivre des thématiques de travail déjà lancées (celle sur le gouter commun par exemple...) mais aussi en aborder de nouvelles.

Dates des prochains conseils d'école : Le mardi 16 mars et le mardi 22 juin à 18h00

Le conseil d'école s'est achevé à 19h45

La directrice, Mme Lesueur

Copie transmise à :

- Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale
- Monsieur le Maire de Québriac et les adjoints aux affaires scolaires
- Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves
- Monsieur le Délégué départemental de l'Éducation nationale
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les membres de l'équipe enseignante